



Dégât des eaux

Par Bulle38

Bonsoir

Je suis locataire de mon appartement. J'ai déclaré un dégât des eaux à mon assurance après avoir constaté des auréoles aux plafonds. Ma voisine du dessus a fait intervenir un expert qui n'a constaté aucune fuite. Mon assurance me demande de contacter le syndic pour faire une recherche dans les parties communes. J'ai prévenu mon bailleur qui me répond pourquoi faire une autre recherche si pas de dégât apparent. Mon bailleur me dit également que si l'expert mandaté par le syndic ne trouve pas de fuite la facture de l'expert me sera imputée. Est-ce normal ? J'hésite maintenant à contacter le syndic et en plus est-ce à moi de rentrer en contact avec lui ou à mon bailleur ?

Merci pour votre aide.

Bulle